



FÉDÉRATION DES  
MAISONS DES JEUNES  
ET DE LA CULTURE  
D'ALSACE

# REGLEMENTATION JEUNESSE ET SPORT

**Souffel  
WEYERSHEIM**

[www.souffelweyersheim.fr](http://www.souffelweyersheim.fr)

La commune de Souffelweyersheim se fait accompagner par la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace (FDMJC Alsace) pour l'organisation et la gestion de ses périscolaires.

La FDMJC est une association d'éducation populaire.

Elle est en convention avec la commune de Souffelweyersheim.

Toutes les structures sont habilitées par un organisme qui est la DRDJSCS (Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale).

C'est elle qui impose le cadre d'accueil de vos enfants ainsi que les capacités d'accueil par structure.

Le périscolaire des Coquelicots accueille uniquement des enfants de l'école maternelle (3-6 ans) et le périscolaire des Turlupins accueille des enfants de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

## **POUR LES OUVERTURES EN ACCUEIL PÉRISCOLAIRE LES NORMES D'ENCADREMENTS SONT :**

- 1 animateur pour 10 enfants de – de 6 ans
- 1 animateur pour 14 enfants de + de 6 ans

## **POUR LES OUVERTURES EN ALSH (ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT) LES NORMES D'ENCADREMENTS SONT :**

- 1 animateur pour 8 enfants de – de 6 ans
- 1 animateur pour 12 enfants de + de 6 ans

## **POUR LA CAPACITÉ D'ACCUEIL.**

### **Sur le périscolaire des Coquelicots :**

- \* 85 enfants maximum les midis (en 2 services de repas)
- \* 60 enfants maximum pour les soirs
- \* 40 enfants maximum sur toutes les autres périodes.

### **Sur le périscolaire des Turlupins :**

- \* 240 enfants maximum les midis (en 2 services de repas) répartis comme suit :
  - 210 enfants de l'école élémentaire
  - 30 enfants de l'école maternelle
- \* 150 enfants maximum pour les soirs, répartis comme suit :
  - 126 enfants de l'école élémentaire
  - 24 enfants de l'école maternelle

- \* 60 enfants maximum sur les mercredis
- \* 60 enfants maximum sur les périodes de petites vacances
- \* 70 enfants maximum sur les périodes de grandes vacances